

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALLÉE-JONCTION TENUE LIEU DES SÉANCES, MERCREDI LE 26 JUILLET 2023, 8 H, DUMENT CONVOQUÉ

Est/sont présents :

Siège #1 - Marie-Ève Roy

Siège #3 - Marie-Christine Lavoie

Siège #6 - François Cliche

Est/sont absents:

Siège #2 - Dave Vachon

Siège #4 - Denis Vachon

Siège #5 - Yannick Rodrigue

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Nadia Bisson, directrice générale par intérim, assiste à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2023-07-18

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Autorisation de dépôt d'appel d'offres SEAO – Projet de réfection des rues Labbé et Perreault et de l'intersection des rues Jacob et Principale

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur François Cliche

ET RÉSOLU par l'ensemble des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

3 - SUJETS À DISCUTER

2023-07-19

3.1 - Autorisation de dépôt d'appel d'offres SEAO – Projet de réfection des rues Labbé et Perreault et de l'intersection des rues Jacob et Principale

ATTENDU QU'une réfection des rues Labbé et Perreault est nécessaire avant le resurfaçage de celles-ci

ATTENDU QU'une réfection de l'intersection des rues Jacob et Principale est nécessaire pour la sécurité des usagers

ATTENDU QU'une offre de services pour l'élaboration des plans et devis et estimation des coûts a été déposée par ARPO en mai 2023 et acceptée par la municipalité

ATTENDU QUE la firme ARPO a déposé les plans et devis demandés

IL EST PROPOSÉ Madame Marie-Christine Lavoie

ET RÉSOLU d'autoriser la direction générale de la Municipalité de Vallée-Jonction à poser les gestes nécessaires pour déposer l'appel d'offres et tous les documents soumis par la firme ARPO pour les travaux de réfection des rues Labbé et Perreault ainsi que l'intersection des rues Jacob et Principale sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO).

Adopté à l'unanimité des conseillers présents, la mairesse exerçant son droit de vote

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

2023-07-20

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance. Il est 8 h 03.

Patricia Drouin, mairesse

Nadia Bisson, directrice générale adjointe

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse